



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2026
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Quatre-vingt-unième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Quatre-vingt-unième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

Source du mandat :	A/RES/79/317 et S/RES/2822 (2026)
Période considérée :	22 mai 2026-9 septembre 2026
Rapport précédent :	A/80/745-S/2026/431
Thèmes principaux :	aide humanitaire ; Afghanistan ; droits humains ; sécurité intérieure ; situation économique ; situation politique ; stupéfiants

Résumé

Après cinq années au pouvoir, les autorités de facto du régime des Taliban continuent d'axer leur gouvernance sur la promotion du projet de leur chef, Haibatullah Akhundzada, à savoir un système islamique basé sur la loyauté à son égard. Les groupes d'opposition armés ont mené des attaques de faible ampleur qui n'ont pas remis en cause de manière significative le contrôle exercé par les autorités de facto, tandis que les hostilités transfrontalières entre l'Afghanistan et le Pakistan se sont poursuivies et ont provoqué, selon certaines informations, des victimes civiles, des déplacements de population et des préjudices aux infrastructures essentielles. L'Organisation des Nations Unies a facilité le dialogue entre les autorités de facto et la communauté internationale au moyen d'une approche globale et par le truchement des groupes de travail sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et sur le secteur privé, créés dans le cadre du processus de Doha, dans le but de renforcer la confiance, de favoriser la réintégration de l'Afghanistan dans le système international et de veiller à ce que ce pays respecte ses obligations internationales. Les politiques menées par les Taliban ont continué de susciter de graves préoccupations en matière de droits humains, notamment le déni de droits touchant les femmes et les filles, les restrictions imposées tant aux hommes qu'aux femmes, les arrestations de journalistes, les violations présumées de l'amnistie générale accordée aux membres de l'ancien gouvernement, ainsi que le maintien des châtiments corporels. Les Taliban ont



également continué d'interdire au personnel féminin recruté sur le plan national et à d'autres femmes afghanes l'accès aux locaux de l'ONU. L'insécurité alimentaire, la malnutrition et les problèmes de santé publique ont persisté, tandis que les contraintes opérationnelles, les déficits de financement et les restrictions touchant les femmes travaillant dans le secteur humanitaire ont continué d'entraver l'acheminement de l'aide. Les besoins humanitaires sont restés criants dans un contexte de grave pénurie de fonds. Le Plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2026 n'est financé qu'à 29,9 % (513 millions de dollars des États-Unis, sur les 1,7 milliard nécessaires), ce qui est largement insuffisant.

I. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

1. Le 15 août, les autorités talibanes de facto ont commémoré le cinquième anniversaire de leur prise de pouvoir lors de cérémonies organisées à Kandahar et à Kaboul. Lors de la cérémonie de Kandahar, le chef des Taliban a attribué leur « victoire » à l'unité et à la solidarité et appelé à préserver, à renforcer et à développer le système islamique et à se prémunir contre la propagande ennemie. Lors d'une autre cérémonie, tenue à Kaboul, le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires administratives, Abdul Salam Hanafi, a déclaré que les autorités de facto souhaitaient entretenir des relations amicales et constructives avec les pays du monde entier, fondées sur le respect mutuel, la coopération et des intérêts communs.

2. La structure de gouvernance sous l'autorité de facto des Taliban demeure fortement centralisée, les décisions clés étant prises par le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada. La cohésion institutionnelle est assurée par une loyauté sans faille à son égard. Les mécanismes de consultation et de délibération manquent de transparence. En l'absence de constitution, les décrets publiés témoignent de l'interprétation que font les Taliban de la charia. Le Ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice reste une institution clé dans l'application de cette interprétation, notamment en ce qui concerne les normes sociales strictes et les restrictions sévères imposées aux femmes et aux filles.

3. Entre le 5 et le 13 juillet, le Ministre de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice, Mohammad Khalid Hanafi, a tenu des réunions dans les provinces de Balkh, du Hérat, de Konduz et de Paktiya avec des érudits, des anciens des tribus, des représentants des médias et des hauts responsables. Le 16 juillet, à Kaboul, il s'est entretenu avec des représentants des provinces de Ghazni, de Kaboul, de Kapissa, de Logar, d'Ouadakh, de Parwan et de Panjshir. Le 18 juillet, à Jalalabad, il a rencontré des personnes originaires des provinces de Kunar, du Laghman, du Nangarhar et du Nouristan. Lors de ces réunions, il a affirmé que l'application de la loi relative à la propagation de la vertu et à la prévention du vice constituait une obligation collective, indissociable de l'unité et de la pleine application de la charia. Il a exhorté les participants à coopérer avec les inspecteurs et a rejeté les pressions extérieures appelant à la levée de ces restrictions.

4. La Direction générale de facto chargée de la supervision et du suivi de l'application des décrets et ordonnances aurait transmis aux tribunaux militaires une instruction orale émanant du chef des Taliban interdisant aux fonctionnaires et au personnel de sécurité l'utilisation de smartphones. Le 9 juin, les tribunaux militaires ont reçu pour consigne d'informer le personnel civil et militaire avant la mise en œuvre de cette instruction, qui devait être applicable à compter du 16 juin. La Cour suprême de facto a ensuite enjoint à huit tribunaux militaires régionaux de mettre cette restriction à exécution. En outre, la Cour a précisé que toute dérogation devait faire l'objet d'une autorisation écrite du chef des Taliban, faute de quoi les appareils concernés seraient confisqués ou détruits et des mesures disciplinaires ou judiciaires seraient prises. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a reçu des informations indiquant que l'application de ces restrictions variait selon les lieux, les catégories d'entités concernées et le niveau hiérarchique ainsi que les fonctions des responsables de facto.

5. Le chef des Taliban a continué de procéder à des remaniements et de nommer des hommes fidèles à sa cause à des postes de direction. Au niveau national, il a notamment nommé un Ministre de facto de la communication et des technologies de l'information et huit vice-ministres de facto, chargés de la défense, du hajj et des

affaires religieuses, de la propagation de la vertu et de la prévention du vice, des finances, de l'information et de la culture, ainsi que des mines et du pétrole. Au niveau infranational, il a nommé six gouverneurs de province de facto, chargés de gouverner les provinces de Badghis, de Baghlan, du Fariyab, de Ghazni, de Jozjan et de Khost ; neuf vice-gouverneurs de province de facto, chargés de gouverner les provinces de Baghlan, de Farah, du Helmand, de Kandahar, de Logar, d'Ouardak, de Paktika, de Paktiya et de Zabol ; 17 gouverneurs de district de facto, dans les provinces de Badakhchan, de Badghis, de Kaboul, du Nangarhar et de Sar-e Pol ; un maire de facto, dans la province du Hérat, sept chefs de police de province de facto, dans les provinces de Baghlan, du Hérat, de Kaboul, de Logar, d'Ouardak, de Jozjan et de Nimroz ; au moins 14 chefs de service de province de facto, dans les provinces de Badakhchan, de Badghis, de Bamiyan, de Farah, du Hérat, de Jozjan, de Kaboul, de Kandahar, de Paktika et d'Ouardak.

6. Entre le 10 avril et le 31 juillet, les bureaux locaux de la MANUA ont organisé 89 activités de sensibilisation auxquelles ont participé diverses parties prenantes, notamment des représentants de la société civile, des anciens des tribus, des journalistes, des entrepreneurs, des responsables de facto et des militantes. Les participants ont insisté sur un certain nombre de priorités, parmi lesquelles la nécessité de préserver l'espace civique, d'élargir les possibilités d'éducation et d'emploi pour les femmes et les hommes, et d'améliorer les conditions socioéconomiques. Les bureaux locaux de la MANUA ont également organisé 26 activités de sensibilisation auprès des jeunes, au cours desquelles ont été abordés les thèmes de l'éducation, du chômage et de la situation économique.

7. L'Organisation des Nations Unies a continué de mener des consultations avec les groupes de travail du processus de Doha sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et sur le secteur privé, notamment avec des experts afghans, hommes et femmes, dans le cadre de l'approche globale (voir [S/2026/431](#)). Bien que leur participation active aux groupes de travail ait permis de faire avancer les discussions sur ces deux thématiques, les autorités de facto ont indiqué qu'un décalage persistait entre les attentes et les actions des membres de la communauté internationale concernant ces questions politiques délicates.

B. Sécurité

8. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, l'ONU a dénombré 2 947 atteintes à la sûreté et à la sécurité, soit une hausse de 11 % par rapport à la même période l'année précédente.

9. Les groupes d'opposition armés ont été davantage décentralisés, fragmentés et centrés sur des enjeux locaux. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, le Front pour la liberté de l'Afghanistan, l'Unité verte du parti de la mouvance verte (Rawand-e Sabz-e Afghanistan), le Front national des gardiens de l'Afghanistan (récemment créé), le Front de l'indépendance de l'Afghanistan, le Mouvement de libération de l'Afghanistan, le Front républicain de l'Afghanistan, le Front uni de l'Afghanistan, le Front de résistance d'Andarab, le Mouvement pour la liberté et la justice, le Front des soldats de la patrie (récemment créé), le Front islamique de libération du peuple afghan, le Mouvement islamique de libération du peuple afghan, le Front de mobilisation nationale et le Front national de résistance ont revendiqué la responsabilité de 88 incidents ayant touché 21 provinces. Parmi ceux-ci, 55 incidents ont été confirmés, dont 30 attaques concentrées principalement au mois de juillet, lesquelles consistaient principalement en des embuscades et des attaques contre des postes de contrôle et des fusillades visant des membres du personnel et des installations militaires des autorités de facto, ainsi que le personnel du Ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice. Ce dernier a notamment

été pris pour cible à Hérat le 12 juin et à Kaboul le 22 juin. Le 5 juin, un kamikaze s'est fait exploser devant une école de garçons à Kaboul, près de la résidence du Vice-Gouverneur de facto. Aucun groupe n'a revendiqué cette attaque. Le 17 juillet, le Front des soldats de la patrie s'est brièvement emparé de bâtiments administratifs dans le district de Yaftal-e Payine (province de Badakhchan), avant de se retirer ; les forces de sécurité de facto ont ensuite repris le contrôle de ces bâtiments. Le 24 juillet, le Front pour la liberté de l'Afghanistan a attaqué un poste de contrôle des forces de sécurité de facto dans le district de Zebak (province de Badakhchan). Les autorités de facto auraient repoussé l'attaque et conservé le contrôle de la zone, malgré des informations faisant état de nouveaux affrontements sporadiques.

10. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, la situation à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan est restée instable en raison d'activités de surveillance par drones, de frappes aériennes et d'opérations militaires de représailles liées à la présence présumée du mouvement Tehrik-e Taliban Pakistan, du groupe Hafiz Gul Bahadur et d'autres groupes en Afghanistan. Des frappes aériennes menées par le Pakistan ont touché la ville de Ghazni les 10 et 13 mai, ainsi que le district de Choultane (province de Kounar), le district de Sperah (province de Khost) et le district de Barmal (province de Paktika) le 10 juin. Des frappes aériennes pakistanaïses auraient eu lieu dans le district de Marawarah (province de Kounar), le 28 juin, ainsi que dans le district de Chamkani (province de Paktiya), et dans le district de Giyan (province de Paktika), le 29 juin. Le 30 juin, le Ministère de la défense de facto a annoncé avoir mené des frappes de représailles par drones contre des sites présumés de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) et de groupes afghans anti-Taliban dans les provinces de Khyber Pakhtunkhwa et du Baloutchistan au Pakistan, causant des dégâts matériels et faisant plusieurs victimes. Les autorités pakistanaïses ont confirmé que des drones avaient pénétré sur le territoire pakistanaïse et qu'ils avaient été interceptés avec succès. Des tirs d'artillerie transfrontaliers intermittents en provenance du Pakistan ont continué de viser des districts situés en Afghanistan, principalement Dand Patan (province de Paktiya) ; Terayzai (province de Khost) ; Barmal (province de Paktika) ; Kamdech (province du Nourestan) ; et Choultane, Dangam et Marawarah (province de Kounar), faisant des victimes parmi la population civile et causant des dégâts aux infrastructures. Des affrontements entre les forces de sécurité de facto et les forces de sécurité pakistanaïses ont été signalés le 3 juillet dans le district de Registan (province de Kandahar) ; du 5 au 9 juillet dans le district de Dor Baba (province du Nangarhar) ; et le 29 juillet dans le district de Jaji (province de Paktiya). Des affrontements se sont également produits dans le district de Mohmand Darah (province du Nangarhar), les 11, 13, 15 et 16 juillet. Ils seraient liés à la construction ou au renforcement de postes de contrôle par l'une des parties.

11. Le 30 juin, l'EIIL-K a revendiqué une attaque contre un poste de contrôle militaire de facto dans le district de Waygal (province du Nourestan), qui a fait plusieurs blessés parmi les forces de sécurité, ainsi que l'assassinat d'un responsable de facto près de la ville de Faïzabad (province du Badakhchan), le 29 juillet.

12. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, l'ONU a recensé 64 atteintes à la sûreté et à la sécurité ayant directement touché son personnel, contre 62 au cours de la même période l'année précédente et 92 au cours du trimestre précédent.

C. Coopération régionale

13. Le 28 avril, les ministres de la défense de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont abordé la question de l'Afghanistan lors de leur réunion à Bichkek ; le Ministre de la défense de la Fédération de Russie, Andreï Belousov, a déclaré que le pays restait la principale source de criminalité transnationale et de menaces terroristes. En marge du Forum international sur la sécurité qui s'est tenu à Moscou

du 26 au 29 mai, le Secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, Sergueï Choïgou, et le Ministre de la défense de facto, Mohammad Yaqub, ont signé un accord de coopération technico-militaire dont les détails n'ont pas été divulgués. Le 16 juin, l'Afghanistan-Central Asia Think Tank Forum (Forum des groupes de réflexion Afghanistan-Asie centrale) s'est réuni à Kaboul, en présence de la MANUA et d'instituts de recherche stratégique. À cette occasion, le Ministre des affaires étrangères de facto, Amir Khan Muttaqi, s'est engagé à coopérer avec les États voisins pour faire face aux menaces communes telles que celles suscitées par l'EIL-K.

14. Le 25 avril, dans la province de Balkh, le Ministre de la santé de l'Ouzbékistan, Asilbek Khudayarov, et le Ministre de facto de la santé publique, Noor Jalal Jalali, sont convenus de simplifier les procédures de visa pour les patients afghans souhaitant se faire soigner en Ouzbékistan. Du 19 au 21 juin, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'économie nationale du Kazakhstan, Serik Zhumangarin, s'est rendu à Kaboul, où il a rencontré le Premier Ministre de facto, Mohammad Hassan Akhund, le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires économiques, Abdul Ghani Baradar, le Ministre de l'intérieur de facto, Sirajuddin Haqqani, et le Ministre du commerce et de l'industrie de facto, Nooruddin Azizi. M. Zhumangarin a également inauguré la Maison du commerce du Kazakhstan à Kaboul. Le 26 juillet à Kaboul, le Vice-Premier Ministre de l'Ouzbékistan, Jamshid Khodjayev, a rencontré le Premier Ministre de facto et le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires économiques afin d'aborder la question du développement des échanges commerciaux et des investissements. À l'issue de cette rencontre, des entrepreneurs afghans et ouzbeks ont signé 22 accords commerciaux d'une valeur totale de 200 millions de dollars.

15. Le 21 mai, à Achgabat, le Ministre de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage de facto, Ataullah Omari, et le Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, Rashid Meredov, ont évoqué la construction du gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde, reliant Toraghondi à Hérat ; le Turkménistan a ensuite indiqué que les travaux étaient achevés à 67 %. Le 4 juillet à Téhéran, le Ministre des affaires étrangères de facto et le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Abbas Araghchi, ont évoqué le renforcement de la coopération bilatérale. Le 9 juillet à New Delhi, le Ministre de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage de facto et le Ministre de l'agriculture et de la protection sociale des agriculteurs de l'Inde, Shivraj Singh Chouhan, sont convenus de la création d'un groupe de travail conjoint sur la coopération.

16. À sa neuvième conférence ministérielle sur les femmes, tenue à Islamabad les 12 et 13 juillet, l'Organisation de la coopération islamique a adopté la Déclaration d'Islamabad, dans laquelle les signataires se sont dits préoccupés par le maintien des restrictions imposées par les Taliban aux femmes et aux filles en Afghanistan, soulignant que ces restrictions étaient incompatibles avec les valeurs de l'islam. Ils ont en outre souligné la nécessité de lever les obstacles en matière d'éducation et d'emploi et de garantir la participation pleine, égale et effective de toutes les femmes et de toutes les filles à la vie publique en Afghanistan.

17. La MANUA a poursuivi ses échanges avec les acteurs régionaux, organisé des réunions mensuelles avec les ambassadeurs en poste à Kaboul et participé à plusieurs rencontres, notamment au Dialogue de Termiz sur la connectivité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, tenu en Ouzbékistan du 4 au 6 juin, ainsi qu'à la réunion des représentants spéciaux de l'Union européenne et des pays d'Asie centrale pour l'Afghanistan, tenue au Kazakhstan le 15 juin.

D. Droits humains

18. Les hostilités entre l'Afghanistan et le Pakistan ont fait 399 victimes civiles (57 morts et 342 blessés) en Afghanistan entre le 1^{er} avril et le 30 juin.

19. Des frappes aériennes menées par le Pakistan le 28 juin dans les provinces de Kounar, de Paktika et de Paktiya ont fait 28 morts et 189 blessés parmi les civils. Deux frappes aériennes menées dans la province de Paktiya ont tué 22 civils (2 filles, 3 garçons, 2 femmes et 15 hommes) et en ont blessé au moins 185 autres (5 filles, 13 garçons, 11 femmes et 156 hommes). La plupart des victimes ont été causées par la deuxième frappe aérienne, survenue alors que des habitants tentaient de porter secours aux victimes de la première. L'Ambassade du Pakistan en Afghanistan a informé la MANUA que les frappes aériennes « visaient exclusivement des repaires de terroristes identifiés et des infrastructures de soutien liées à des groupes responsables d'attaques sur le territoire pakistanais », précisant que ces actions « respectaient les principes de distinction et de proportionnalité énoncés par le droit international ». Le Ministère des affaires étrangères de facto a fait savoir à la MANUA qu'il « rejette catégoriquement les allégations du Pakistan selon lesquelles des militants armés auraient été pris pour cible ou tués lors de ces attaques ».

20. Les 8 et 9 mai, dans le district d'Argo (province du Badakhchan), des populations ont manifesté contre la destruction de champs de pavot lors d'opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants menées par les autorités de facto. Ces deux jours-là, les forces de sécurité de facto ont tiré des coups de semonce pour disperser les manifestants. Alors qu'ils tentaient de s'enfuir, un garçon (le 8 mai) et un homme (le 9 mai) ont fait une chute et sont décédés.

21. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, la MANUA a recensé au moins 12 homicides, 13 arrestations et détentions arbitraires, ainsi que trois cas de torture et de mauvais traitements à l'égard d'anciens responsables gouvernementaux et de membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, en violation de l'« amnistie générale » annoncée par le chef des Taliban le 17 août 2021.

22. La MANUA a recensé 21 cas de châtiments corporels infligés par les autorités de facto (visant 8 femmes et 13 hommes) entre le 1^{er} mai et le 31 juillet ; aucun de ces cas n'a été rendu public par la Cour suprême de facto, dont la dernière annonce remontait au 22 avril. La MANUA a toutefois constaté que, dans certaines provinces, les peines étaient exécutées par des fonctionnaires de facto des tribunaux de première instance ou de district.

23. Entre le 1^{er} avril et le 30 juin, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) pour l'Afghanistan chargée des enfants en temps de conflit armé a confirmé 280 violations graves commises contre au moins 220 enfants, dont 87 filles. Les violations les plus fréquentes sont les meurtres et les mutilations, qui représentent 77 % des violations, sachant que ce sont les engins explosifs qui continuent de faire le plus de victimes parmi les enfants.

24. Les autorités de facto ont continué d'arrêter des journalistes et de suspendre des médias pour des raisons non divulguées. Par exemple, la Direction générale du renseignement de facto a placé trois journalistes en détention pendant des durées allant de 19 jours à deux mois et suspendu les activités de deux organes de presse (l'un a repris ses activités au bout d'une semaine, tandis que l'autre restait suspendu au moment de la rédaction du présent rapport).

25. Les 6 et 7 juin, dans la ville d'Hérat, le Département de la propagation de la vertu et la prévention du vice de facto et la police de facto ont arrêté au moins 30 femmes, les accusant de ne pas respecter le code vestimentaire (en portant un vêtement ample couvrant l'ensemble du corps et la tête, mais pas le visage, et/ou en

portant un masque facial). Les femmes ont été libérées le 8 juin. Le 9 juin, des dizaines de femmes et d'hommes ont manifesté contre ces arrestations. Des membres des forces de sécurité de facto en civil ont frappé des manifestants et ouvert le feu sur eux, tuant un garçon et blessant au moins quatre personnes. Au moins 17 manifestants ont également été arrêtés. En juillet, les autorités de facto ont de nouveau fait respecter le code vestimentaire dans la ville d'Hérat et ont arrêté plusieurs femmes.

26. Le 14 mai, le Ministère de la justice de facto a publié le décret n° 18, intitulé « Code relatif à la séparation judiciaire des époux ». Le décret définit des motifs restreints sur la base desquels les femmes peuvent demander une séparation judiciaire, dont la plupart nécessitent le consentement du mari. Cela renforce l'autorité des tuteurs masculins dans l'organisation et la validation des mariages. Le mariage des enfants est implicitement autorisé. Le 20 mai, le porte-parole des autorités de facto a défendu ce décret en affirmant qu'il s'appuyait sur la charia, et rejeté les critiques qu'il a qualifiées de fondées sur d'autres valeurs.

27. L'Office de l'administration pénitentiaire de facto a indiqué qu'au 20 juillet, sa population carcérale s'élevait à 30 300 détenus. Le 26 mai, il a annoncé que la Cour suprême de facto avait gracié et libéré 1 191 prisonniers à l'occasion de l'Eïd al-Adha. Il a continué de chercher un soutien pour les détenus dans les domaines de la nutrition, de la santé et de la formation.

28. En juin et juillet, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation internationale pour les migrations et la MANUA ont interrogé 892 Afghanes dans 34 provinces et 254 hommes dans 20 provinces sur les effets différenciés des changements climatiques sur les femmes et les hommes. Des femmes ont indiqué que les chocs liés au climat, notamment l'aggravation de la pénurie d'eau, les inondations et les hivers rigoureux, accentuaient l'insécurité alimentaire et le chômage, dans un contexte de diminution de l'aide humanitaire et d'absence de soutien de la part des autorités de facto. Les restrictions imposées à la liberté de circulation des femmes, notamment l'obligation d'être accompagnées d'un *mahram*, entravaient leur accès en temps utile aux informations d'alerte rapide, aux soins de santé, à l'aide humanitaire et aux moyens de subsistance, accentuant ainsi leur vulnérabilité et mettant en péril leur capacité d'adaptation. Malgré leurs connaissances locales, les femmes sont restées exclues des décisions concernant l'utilisation des ressources, la préparation aux aléas climatiques et les interventions.

E. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide

29. Selon les estimations des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, près de 1,15 million d'Afghans ont regagné leur pays entre le 1^{er} janvier et le 22 août, dont 686 200 en provenance du Pakistan, 465 000 de la République islamique d'Iran et quelque 1 300 personnes expulsées du Tadjikistan, qui viennent s'ajouter aux quelque 2,9 millions de personnes qui ont été rapatriées en 2025. Ces retours massifs, qui sont en grande partie involontaires, continuent d'exercer une pression considérable sur les marchés du travail locaux et sur la capacité d'accueil des populations dans les zones de retour, ce qui met ainsi en péril les perspectives d'une réintégration durable.

30. La fermeture de la frontière avec le Pakistan depuis octobre 2025 a eu des répercussions négatives sur les économies locales et les recettes douanières. La République islamique d'Iran constituant l'autre voie d'accès direct de l'Afghanistan vers les ports maritimes, le conflit au Moyen-Orient a perturbé les flux commerciaux et entraîné une hausse des coûts de transport et de transaction, ce qui a fait grimper

les prix des produits alimentaires et non alimentaires. Selon la Banque mondiale, l'inflation globale a atteint 7,8 % en mai. La hausse du prix des denrées alimentaires a atteint 8,2 %, tandis que les prix des produits non alimentaires sont restés inchangés. Ces pressions ont affaibli le pouvoir d'achat des ménages.

31. Malgré ces pressions, les autorités de facto se sont efforcées d'améliorer la situation économique générale en encourageant le secteur privé. Le 12 juillet, elles ont annoncé des avantages fiscaux en faveur des microentreprises, des prestataires de soins de santé privés et du secteur de la construction. Ces mesures visaient à renforcer la résilience, à stimuler l'activité et à réduire les coûts.

32. Des conflits liés aux ressources, notamment des incidents violents, ont été signalés dans les provinces du Badakhchan, de Baghlan et de Sar-e Pol. Ces conflits ont mis à mal les moyens de subsistance et la fourniture des services de base. Les ministères de facto ont indiqué avoir procédé à la plantation de jeunes arbres, mené des inspections dans le secteur industriel et lancé des activités de protection de l'environnement. Ils ont aussi expliqué avoir apporté un soutien à des projets d'infrastructure tels que des barrages et des canaux, notamment en réalisant des études de faisabilité.

33. Le Groupe de coordination pour l'Afghanistan, coprésidé par l'Union européenne, la MANUA et le Groupe de la Banque mondiale, s'est réuni à Istanbul (Türkiye), les 28 et 29 avril. Les participants ont fait part de leur profonde inquiétude face à la détérioration de la situation humanitaire, sanitaire, économique et en matière de protection en Afghanistan. Le Groupe a réaffirmé son soutien au dialogue avec les autorités de facto dans le cadre du processus de Doha, tout en soulignant que ces dernières devaient assumer la responsabilité première de la protection et du respect des droits du peuple afghan, et que les restrictions imposées aux femmes et aux filles restaient le principal obstacle à une intensification du soutien international et à la mobilisation de ressources. Le Groupe a appelé à la levée des restrictions imposées aux femmes et aux filles, au renforcement de la coopération avec les partenaires internationaux et à la poursuite des efforts visant à répondre aux besoins humains fondamentaux et à trouver des solutions durables. À la mi-mars 2026, le Cadre stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan prévoyait un montant de 2,16 milliards de dollars destinés à répondre aux besoins humains fondamentaux et à financer les programmes de développement, dont 1,08 milliard de dollars, soit 50 %, étaient disponibles.

34. Le groupe de travail sur le climat, l'eau et l'environnement, coprésidé par la Norvège, la Direction du développement et de la coopération (DDC), la MANUA et le Groupe de la Banque mondiale, s'est réuni le 23 juillet pour faire le point sur le financement de la lutte contre les changements climatiques en Afghanistan. Les participants, parmi lesquels figuraient des donateurs et des organisations non gouvernementales internationales et nationales, ont évoqué la nécessité de rétablir le financement de la lutte contre les changements climatiques en Afghanistan, notamment par le truchement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation. Au cours de la période considérée, 8 millions de dollars ont été alloués à l'Afghanistan par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Cette allocation vise à lutter contre la perte de biodiversité, la dégradation des terres et les changements climatiques, sous réserve de l'approbation des propositions par le Conseil du FEM.

35. Afin de faire progresser la mise en œuvre d'une approche commune en matière de gestion des risques en Afghanistan, l'équipe de pays des Nations Unies a approuvé le protocole relatif au partage d'informations concernant les fournisseurs, qui établit un cadre commun pour le partage systématique des informations relatives aux prestataires et aux contrats.

36. La Fondation afghane de garantie de crédit et ses institutions partenaires, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies, ont facilité l'octroi de 23 789 prêts d'une valeur totale de 71,3 millions de dollars, adossés à des garanties d'un montant de 52,8 millions de dollars, le montant moyen par prêt s'élevant à 2 997 dollars. Les prêts accordés à des entreprises dirigées par des femmes représentaient 33 % de l'ensemble des prêts accordés. À la mi-août, ce programme avait permis de créer 47 632 emplois à temps plein, dont 35 % étaient occupés par des femmes.

37. Dans le cadre du groupe de travail sur le secteur privé du processus de Doha, le Programme des Nations Unies pour le développement a établi un partenariat avec neuf institutions de microfinance, ce qui a permis d'étendre la couverture des services de microfinance de 16 à 24 provinces et, par là même, d'élargir l'accès au crédit, en particulier pour les entrepreneuses et les ménages ruraux.

38. Une étude publiée le 28 avril par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a révélé que les restrictions imposées à l'éducation des femmes et à leur participation au marché du travail coûteraient à l'Afghanistan une perte économique annuelle estimée à au moins 84 millions de dollars, soit 0,5 % du produit intérieur brut de 2023. Ces pertes ont aggravé les effets à long terme de l'interdiction sur le capital humain et le bien-être des femmes et des enfants¹.

F. Aide humanitaire

39. La situation humanitaire a continué de se détériorer sous l'effet des nombreux facteurs à l'origine des besoins, qui ont également aggravé les fragilités existantes. Les besoins sont restés considérables et ont été aggravés par le retour en grand nombre d'Afghans en provenance des pays voisins, le déficit de financement, le conflit au Moyen-Orient, les perturbations commerciales et les chocs climatiques. Au cours de la période considérée, de fortes précipitations et des crues soudaines ont touché les régions de l'est, du sud-est et du centre de l'Afghanistan et les conséquences humanitaires ont été sévères dans plusieurs provinces.

40. Entre janvier et mai, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont apporté au moins une forme d'aide à 6,8 millions de personnes, dont 685 000 ont bénéficié d'au moins trois types d'aide. Cette aide a notamment permis d'assurer la sécurité alimentaire et de soutenir les moyens de subsistance de 4,3 millions de personnes, de fournir des soins de santé à 2,5 millions de personnes, d'offrir des services de protection à 2,1 millions de personnes, d'apporter une aide nutritionnelle à 1,5 million de personnes et de mettre en place des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour 711 000 personnes.

41. Selon le suivi effectué par ONU-Femmes, 61 % des organisations humanitaires, soit une hausse de 8 % depuis février, ont fait état d'un renforcement de l'obligation, pour les employées, d'être accompagnées d'un *mahram*, alors qu'elles pouvaient auparavant se déplacer seules dans l'enceinte de la ville ; 46 % ont indiqué que les femmes n'avaient pas accès aux bureaux ; et 29 % ont fait état de restrictions concernant les déplacements sur le terrain. Au total, 16 % des employées travaillaient désormais à domicile, contre 14 % en février. Le manque de moyens financiers a conduit près de la moitié des organisations interrogées à mettre fin aux mesures visant à favoriser la présence des femmes parmi leurs effectifs. Dans la province du Hérat, le renforcement de l'application des règles relatives à la présence d'un *mahram* et au code vestimentaire a donné lieu aux arrestations mentionnées ci-dessus, mais également à la fermeture d'au moins huit espaces destinés aux femmes et aux filles ainsi qu'à de nouvelles restrictions concernant l'aide.

¹ Voir <http://www.unicef.org/innocenti/reports/cost-of-inaction-afghanistan-2026>.

42. Les retours massifs, survenus pour la plupart dans des circonstances difficiles, ont mis à rude épreuve les systèmes frontaliers et la capacité d'accueil. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires humanitaires ont maintenu leurs services aux principaux points de passage et ont apporté leur aide à environ 135 300 rapatriés en situation de vulnérabilité. En raison de contraintes budgétaires, le Programme alimentaire mondial (PAM) a été contraint de mettre fin progressivement, en juin, à l'aide financière destinée aux rapatriés, privant ainsi plus de 400 000 rapatriés en situation de vulnérabilité d'une aide alimentaire en espèces. La forte proportion de personnes sans papiers rapatriées a également accru les besoins en matière de protection sur le territoire, notamment en ce qui concerne la délivrance de documents d'identité, le soutien psychosocial, la sensibilisation aux dangers des mines et la protection de l'enfance, ce qui met à rude épreuve l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires dans un contexte de déficits de financement importants.

43. Les opérations humanitaires ont été entravées par l'instabilité régionale et les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Les partenaires ont eu de plus en plus recours à d'autres corridors, notamment à la route du lapis-lazuli vers la Türkiye et l'Europe, afin de rétablir l'acheminement de fournitures essentielles. Au cours de la période considérée, un accord conclu entre l'Afghanistan et le Pakistan a permis à 687 camions transportant de l'aide humanitaire d'entrer en Afghanistan.

44. Un Afghan sur trois était en proie à une insécurité alimentaire aiguë, et on estimait à 13,8 millions le nombre de personnes se trouvant en situation de crise [phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)] ou d'urgence (phase 4 de l'IPC). Une étude menée auprès des parties prenantes de l'IPC prévoit qu'en 2026, 3,7 millions d'enfants de moins de 5 ans et 1,2 million de femmes enceintes ou allaitantes seront touchés par la malnutrition aiguë. Les contraintes liées au financement et à l'approvisionnement ont limité l'ampleur de l'intervention. En effet, le PAM ne prévoit de venir en aide qu'à une femme ou un enfant souffrant de malnutrition aiguë sur sept ; les livraisons ont permis de venir en aide à 80 000 enfants et 25 000 femmes. L'UNICEF a apporté son soutien à plus de 3 300 centres de soins, qui ont admis 141 300 enfants souffrant d'émaciation sévère et 90 500 enfants à risque pour y être pris en charge. Afin de soutenir la production alimentaire et d'améliorer la situation nutritionnelle à long terme, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est venue en aide à 323 000 personnes (dont 73 % de femmes et de filles) et a vacciné 3,9 millions d'animaux contre diverses maladies.

45. Le système de santé publique afghan, peu développé, dépend fortement des financements internationaux, qui ont continué de baisser de près de 20 % cette année par rapport aux montants déjà réduits reçus au cours des huit premiers mois de l'année dernière. Entre le 1^{er} avril et le 30 juin, plus de 520 alertes liées à des maladies transmissibles ont été signalées, dont 42 600 cas de diarrhée aqueuse aiguë, 812 cas de fièvre hémorragique de Crimée-Congo et 762 cas de dengue. Le manque de moyens financiers a entraîné la suspension des activités ou la fermeture d'environ 150 établissements de santé rien qu'entre janvier et juin. Les trousseaux médicaux d'urgence, les centres de soins de base et les soins ambulatoires mis en place par l'Organisation mondiale de la Santé et ses partenaires ont permis de répondre à certains besoins.

46. La présence d'engins explosifs a continué de mettre en danger les enfants et les populations dans l'ensemble de l'Afghanistan. La période considérée a en outre été marquée par une intensification de la menace le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan. Le 8 juin, dans le district de Barmal (Paktika), un engin non explosé a fait 13 victimes, dont 10 enfants. Les capacités en matière de lutte antimines ont diminué de 38 % depuis la période précédente, ce qui a eu des répercussions sur la réponse apportée aux demandes d'urgence émanant des

populations. Sur les 235 appels reçus en juin par la Cellule technique de la lutte antimines, 65 demandes n'ont pas reçu de réponse immédiate.

47. Entre le 1^{er} avril et le 30 juin, les partenaires ont signalé 159 cas de restrictions à l'accès humanitaire imposées par les autorités de facto, qui ont entraîné la suspension de 86 activités, contre 307 cas ayant affecté 242 activités entre janvier et mars. Les ingérences dans la mise en œuvre des programmes ont constitué la majeure partie des incidents. Vingt-trois incidents ont donné lieu à des actes de violence à l'égard du personnel, des biens ou des installations humanitaires, dont la détention de 21 travailleurs humanitaires. Le Ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice a été impliqué dans 40 incidents, dont 27 dans la province du Hérat. Au total, on a recensé 24 cas de restrictions à la participation des femmes travaillant dans le secteur humanitaire ou à l'accès des femmes à l'aide.

G. Lutte contre les stupéfiants

48. Selon le *Rapport mondial sur les drogues* 2026 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), publié le 26 juin, la culture et la production de pavot à opium en Afghanistan sont restées à des niveaux historiquement bas depuis que les autorités de facto ont interdit les stupéfiants en 2022². Les saisies d'héroïne et d'opium sont moins nombreuses et de moindre ampleur, ce qui s'explique en grande partie par l'épuisement des stocks. Par ailleurs, les données relatives aux saisies indiquent que le trafic de méthamphétamine en provenance d'Asie du Sud-Ouest, notamment de l'Afghanistan, ou transitant par cette région, continue de s'intensifier.

49. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a apporté son soutien à 76 structures d'accueil destinées aux personnes concernées par la consommation de drogues dans 19 provinces et offert des services de traitement à 63 340 personnes (dont 18 141 femmes). Elle a par ailleurs apporté son aide à 89 068 bénéficiaires (dont 21 042 femmes) grâce à des actions menées dans les domaines de l'agriculture et des moyens de subsistance dans neuf provinces.

50. Le 20 mai, dans le cadre du groupe de travail sur la lutte contre les stupéfiants créé au titre du processus de Doha, l'ONUDC a organisé un atelier consacré à la réduction de la demande de drogues à l'intention de hauts responsables des ministères de facto de la santé publique et de l'intérieur. Le 29 juillet, la MANUA a organisé une réunion de sous-groupe, en format hybride, à laquelle ont participé 12 États Membres, une organisation internationale et sept experts afghans, hommes et femmes, afin de faire le point sur les travaux menés depuis la réunion du Groupe en février et de discuter des perspectives d'avenir.

H. Appui à la Mission

51. Au 30 juin, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 18 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 10,4 %), de 5 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (taux approuvé : 4 %), de 17 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national (taux approuvé : 5 %), de 16 % pour les administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 14,8 %) et de 9 % pour le personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 10,7 %). La proportion de femmes s'établissait à 36 % pour le personnel recruté sur le plan international, 37 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, 11 % pour les Volontaires des Nations Unies

² Voir <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/world-drug-report-2026.html>.

recrutés sur le plan national, 9 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 12 % pour le personnel recruté sur le plan national.

II. Analyse

52. L'apparente stabilité de l'Afghanistan, qui tient au contrôle global exercé par les autorités de facto sur le territoire et l'administration du pays, masque une accumulation de risques susceptibles de mettre en péril sa stabilité à court comme à long terme. Parmi ces risques figurent les violations des droits humains, le manque d'inclusivité, de fortes pressions économiques, une capacité de plus en plus limitée à assurer les services de base, l'augmentation des retours involontaires et des départs de l'Afghanistan, ainsi que les préoccupations persistantes concernant l'utilisation du territoire afghan comme sanctuaire par des groupes terroristes. Si les autorités de facto ont jusqu'à présent réussi à maintenir une stabilité relative, nombre de leurs politiques mettent en danger la capacité du pays à faire face aux multiples difficultés actuelles et prévisibles.

53. Au premier rang de ces politiques figurent le déni institutionnalisé et de plus en plus systématique des droits des femmes et des filles, ainsi que la nature autoritaire du système politique, qui font obstacle à la réintégration de l'Afghanistan dans le système international et ont des répercussions négatives directes, à court et à long terme, sur la société afghane et le développement du pays.

54. Les violations des droits des femmes et des filles commises par les autorités de facto constituent un obstacle majeur à la poursuite de la mobilisation des ressources, car elles limitent les moyens dont dispose la communauté internationale pour apporter un soutien essentiel au peuple afghan, notamment aux femmes et aux filles. L'Afghanistan ne peut pas participer pleinement aux forums techniques internationaux, accéder à des ressources financières ni recevoir directement d'aide et d'assistance technique, en raison du fait que les autorités de facto ne sont pas reconnues comme le gouvernement de l'Afghanistan.

55. Les hostilités entre l'Afghanistan et le Pakistan ont aggravé l'instabilité, malgré les efforts de médiation déployés par les pays de la région. Comme l'a signalé l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, de nombreux États Membres continuent de présenter des éléments de preuve attestant de l'existence de groupes terroristes bénéficiant d'une protection sur le territoire national afghan (voir [S/2026/651](#)). Néanmoins, les autorités de facto réaffirment publiquement qu'elles ne permettront pas que le territoire afghan soit utilisé par des groupes terroristes contre d'autres pays et affirment vouloir entretenir des relations positives avec les pays de la région et, plus largement, avec la communauté internationale.

56. Les lacunes engendrées par les relations limitées entre les autorités de facto en Afghanistan et la communauté internationale ont été partiellement comblées grâce à l'engagement politique et économique des pays de la région. Cette coopération régionale est considérée comme ayant un effet positif sur l'économie, mais elle ne suffira probablement pas, à elle seule, pour garantir la stabilité à long terme de l'Afghanistan. Si une mobilisation plus large de la communauté internationale est nécessaire pour améliorer la situation de la population, ses effets dépendront en définitive de la coopération des autorités de facto sur des questions essentielles qu'elles se sont jusqu'à présent refusées à traiter.

III. Conséquences

57. La MANUA œuvre à la mise en place des conditions permettant à l'Afghanistan de se réintégrer au sein de la communauté internationale, en assumant la responsabilité de ses engagements internationaux. À cet effet, l'Organisation des Nations Unies et la MANUA continuent de faciliter le dialogue, notamment dans le cadre du processus multilatéral de Doha, auquel participent les États Membres de la région et la communauté internationale au sens large, afin de renforcer la confiance entre les autorités de facto et la communauté internationale, et d'encourager toutes les initiatives qui profitent au peuple afghan. Ce dialogue ne légitime toutefois aucunement les politiques menées par les autorités de facto qui portent atteinte aux droits des Afghans et, en particulier, bafouent les droits des femmes et des filles. Il offre au contraire un cadre coordonné et structuré permettant d'aborder les principaux obstacles qui empêchent la réintégration de l'Afghanistan au sein de la communauté internationale. Grâce à ces efforts, des progrès modestes ont été réalisés en matière de renforcement de la confiance mutuelle, notamment en ce qui concerne le développement du secteur privé et la lutte contre les stupéfiants. La MANUA poursuit également ses actions de sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes afghanes, notamment aux niveaux national et infranational ainsi qu'auprès de la société civile, afin de préserver les possibilités de dialogue.

58. Les conditions de sécurité, globalement plus stable, ont permis aux entités des Nations Unies et à leurs partenaires de continuer de venir en aide aux Afghans les plus vulnérables, malgré une réduction considérable des financements et certaines ingérences opérationnelles. Des mécanismes de coopération entre la communauté internationale et les autorités de facto ont été mis en place afin de résoudre efficacement plusieurs problèmes liés à l'acheminement de l'aide. Les mesures restrictives visant le personnel féminin afghan de l'Organisation des Nations Unies, les femmes travaillant dans le secteur humanitaire et les opérations humanitaires, ainsi que le rétrécissement de l'espace civique, mettent à mal la capacité de la Mission de s'impliquer plus largement auprès de la société afghane et de faciliter la fourniture de l'aide.

59. Malgré les questions qui restent en suspens, la poursuite des échanges à tous les niveaux entre les entités des Nations Unies et les autorités de facto témoigne de la volonté de ces dernières de coopérer avec les institutions internationales, dans certaines limites. Le problème de fond tient au fait que des aspects essentiels des obligations internationales de l'Afghanistan restent en dehors du cadre dans lequel les autorités de facto sont disposées à coopérer, ce qui fait obstacle à la poursuite de l'exécution du mandat de la MANUA en matière de dialogue politique et de droits humains.

IV. Récapitulatif des conclusions, recommandations et autres propositions

60. J'appelle les autorités de facto à prendre des mesures concrètes pour respecter les obligations internationales de l'Afghanistan et protéger les droits humains et les libertés fondamentales de toutes les Afghanes et de tous les Afghans. Il est urgent de lever les restrictions et les interdictions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles ; de supprimer les obstacles qui les empêchent d'accéder pleinement à l'éducation, à l'emploi et à la vie publique ; et de permettre au personnel féminin de l'Organisation recruté sur le plan national et aux travailleuses humanitaires de regagner leur lieu de travail. J'exhorte en outre les autorités de facto à respecter la liberté d'expression et la liberté des médias, à garantir le respect des garanties de

procédure et des droits des détenus, à empêcher toute violation de l'amnistie générale, à mettre fin au recours aux châtiments corporels et à veiller à ce que l'usage de la force soit strictement conforme au droit international des droits humains, notamment aux principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité.

61. Je reste préoccupé par la poursuite des hostilités entre l'Afghanistan et le Pakistan et j'exhorte toutes les parties à se conformer pleinement à leurs obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international des droits humains et, le cas échéant, le droit international humanitaire, ainsi qu'à respecter et à protéger les civils. Le droit international humanitaire exige que, dans la conduite des opérations militaires, toutes les parties respectent les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Le droit international humanitaire exige également que le personnel médical soit respecté et protégé. Les attaques dirigées contre celui-ci sont interdites et peuvent constituer des crimes de guerre.

62. J'appelle les États Membres à respecter leurs obligations en matière de protection internationale, notamment le principe de non-refoulement, et à veiller à ce que les retours en Afghanistan soient volontaires, sûrs, dignes et accompagnés de mesures de réintégration durables.

63. Je demande aux participants au processus de Doha de réaffirmer leur engagement en faveur d'une approche globale qui serve les intérêts du peuple afghan et favorise la réintégration à venir de l'Afghanistan au sein de la communauté internationale. Il est impératif que les États Membres maintiennent un engagement collectif en faveur de l'Afghanistan et s'emploient à promouvoir un dialogue conciliant respect des principes et pragmatisme, dans l'intérêt du peuple afghan et de la stabilité du pays.
